

## Le mot du Maire

**AUTOMNE 2015**  
**N° 58**

### Sommaire

Rentrée scolaire	2
Démarchage	2
Le recensement en 2016	3
Arrêt sur images	4-5-6
Vendange 2015	6
Les conseils	7-8
La C.L.E.F., les massifs	9
Participation citoyenne	9
Elaboration du P.L.U.	10-11
La loi NOTRe	12
DO-IN et SHIATSU	13
Mots croisés	13
Info multimédia	13
Revue de presse	14
Événements	14
État civil	14

Madame, Monsieur,

Le climat est morose dans les communes où l'actualité et les réformes commencent à être pesantes pour les élus....

Tout d'abord, la réduction des dotations, que nous impose l'Etat depuis quelques années, et qui continueront de diminuer jusqu'en 2017, met les communes dans un contexte budgétaire tendu. Cette situation impose une gestion toujours plus rigoureuse et nous poursuivons nos efforts pour maîtriser nos dépenses de fonctionnement.

Ensuite, l'impact de la réforme des territoires avec, notamment, le nouveau découpage des régions qui fusionne la Champagne-Ardenne avec la Lorraine et l'Alsace et dont les élections auront lieu les 6 et 13 décembre prochains.

Enfin, le 3<sup>ème</sup> volet de la réforme des territoires, voulue par le Président de la République, a été voté le 7 août dernier : il s'agit de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe). La loi redéfinit les compétences départementales et régionales en confiant aux régions de nouvelles attributions.

Par ailleurs, la loi vise à renforcer les intercommunalités, qui passeront à 15 000 habitants et seront organisées autour de bassins de vie ; de nouvelles compétences leur seront transférées. Notre communauté de communes, concernée par le seuil des 15 000 habitants minimum à atteindre, devra évoluer. Aussi nous vous informerons régulièrement de l'avancée de ce dossier, soit par le biais du bulletin communal, comme cette parution, soit par des flashs infos.

Ce trimestre a été la rentrée dans tous les domaines, à l'école mais également dans toutes les activités associatives, que vous pouvez rejoindre bien évidemment.

En attendant les fêtes de fin d'année qui arrivent à grands pas, je vous souhaite à toutes et à tous une excellente fin d'année 2015.

Anny DESSOY

## Appel aux dons

Suite à un appel aux dons, une excellente mobilisation des habitants de Les Mesneux a permis de charger une camionnette de vêtements, couvertures, chaussures, articles de puériculture et jouets... au profit des réfugiés, par l'intermédiaire du Secours Populaire.



## La rentrée scolaire

La rentrée scolaire s'est déroulée dans de très bonnes conditions avec l'arrivée d'un nouveau directeur à l'école maternelle de Villedommange, Guillaume LEBEAU, qui remplace Fanny LEPOLARD et deux nouvelles enseignantes pour la classe des moyens, Agathe GUILLEN et Katia ESTEVES.

Les effectifs sont stables avec 178 enfants (177 durant l'année scolaire 2014/2015) répartis comme suit :

- 75 enfants à la maternelle : 22 petits (dont 2 tout petits), 23 moyens et 30 grands,
- 103 enfants pour l'élémentaire : 25 CP-CE1 à Sacy, 26 CE1-CE2 aux Mesneux, 25 CE2-CM1 à Ecueil et 27 CM1-CM2 aux Mesneux.

La répartition par communes est de 25 enfants pour Ecueil et Sacy, 43 pour Villedommange, 60 pour Les Mesneux et 25 enfants scolarisés en dérogation.

Cependant, le nombre d'enfants inscrits à la cantine est en augmentation avec 135 cantiniers à la rentrée de septembre 2015.

En ce qui concerne les TAP (temps d'activités périscolaires) le syndicat a souhaité faire appel à un prestataire « Le Goutatou » de Pargny-lès-Reims, ce qui a modifié l'organisation de la semaine scolaire.

Désormais, les matinées scolaires restent de 8h30 à 11h30, mais si les mardis et vendredis l'école se termine à 16h30, les lundis et jeudis le temps scolaire s'arrête à 15h et les TAP se déroulent de 15h à 16h30.

L'organisation de l'année dernière nous donnait entière satisfaction et les activités très variées, encadrées par les nombreux bénévoles, ont permis aux enfants de découvrir différents domaines.

Cependant, notre commune fait partie du regroupement et vos 3 représentants ont dû accepter la volonté des autres communes... Bien évidemment, les bénévoles, que je remercie encore pour leur investissement, intervenaient gracieusement, alors que la prestation du « Goutatou » se monte à 250 euros par séance de 1h30.

AD



*Les classes CE1/CE2 et CM1/CM2 à l'école des Mesneux*

## Attention au démarchage !

Devant la recrudescence de personnes qui n'hésitent pas à faire du porte à porte, dans notre village, en proposant des calendriers, des études, des enquêtes... en accord, selon leurs dires, avec la mairie, la gendarmerie de Gueux et la commune réfléchissent sur la mise en place d'un document que chaque démarcheur, autorisé par le maire, devra présenter obligatoirement.

Nous reviendrons sur ce sujet et vous ferons parvenir le modèle de document dont vous pourrez exiger la présentation. Sans ce document sachez qu'il s'agira de démarchage libre, que la mairie n'a pas connaissance de la démarche et que, bien évidemment, la personne ne peut s'en recommander.

## À quoi sert le recensement de la population ?

L'Insee organise chaque année le recensement de la population. Cette opération, menée en partenariat avec les communes, permet de compter toutes les personnes qui habitent sur le territoire français, quelles que soient leur origine et leur nationalité.

Le recensement fournit également des informations statistiques sur la pyramide des âges, la composition des familles, le parc de logements, les déplacements quotidiens.

### Mieux comprendre les évolutions de notre société

Le recensement permet de disposer d'une photographie de la population française. Jusqu'en 1999, cette photographie était prise tous les 7 à 10 ans. Depuis 2004, elle est réalisée chaque année. Les recensements successifs permettent de comprendre les évolutions démographiques passées et de nous projeter dans l'avenir. Ils facilitent aussi les comparaisons avec nos voisins européens et tous les autres pays.

### Un outil d'aide à la décision pour l'État et les collectivités locales

Le recensement apporte aux élus des informations essentielles pour adapter les infrastructures de la vie quotidienne aux jeunes, aux familles, aux retraités..., leur permettant ainsi de mieux répondre aux besoins des habitants.

### Un outil pour les entreprises et les associations

Le recensement permet également aux entreprises de connaître leur clientèle potentielle, mais aussi les possibilités de main d'œuvre dans la zone où elles envisagent de

s'implanter. Les associations utilisent les données du recensement pour analyser l'importance des besoins des groupes qu'elles représentent ou qu'elles aident.

### Une référence pour l'application des textes réglementaires

Plus de 350 dispositions législatives et réglementaires s'appuient sur les chiffres de population : ils déterminent, entre autres, la taille du conseil municipal, le montant de la dotation globale de fonctionnement versée par l'État, la constitution des communautés d'agglomération, le découpage des circonscriptions électorales.

### Des résultats statistiques disponibles gratuitement

Chaque année, l'ensemble des résultats statistiques pour l'année N-3 est disponible gratuitement sur le site de l'Insee, sous forme de tableaux prédéfinis ou de bases de données téléchargeables. Les données sont fournies en plus grand nombre pour les territoires de 2000 habitants et plus.

*Le recensement de la population a évolué en 2015 en offrant aux habitants la possibilité de répondre par internet*

### Quelques chiffres

**65 350 000 habitants** (au 1<sup>er</sup> janvier 2012)

**2 millions** de femmes de plus que d'hommes

**16 millions** de personnes ont moins de 20 ans

**5,5 millions** de personnes ont plus de 75 ans

### Les chiffres de la collecte

- 8000 communes enquêtées chaque année
- 9 millions de personnes recensées en moyenne
- 23 000 agents recenseurs mobilisés
- 4 à 5 semaines de collecte

Pour plus d'information, vous pouvez consulter les sites [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr) ou [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

## Le recensement de la population dans notre commune

Pour préparer et réaliser l'enquête de recensement, la commune a mis en œuvre des moyens humains, matériels et financiers.

Le coordonnateur communal est Laurence Deverchin, les deux agents recenseurs sont nommés par arrêté municipal. Il s'agit de Anne Jeanson et Christelle Gouvernal. Ce sont ces personnes qui se présenteront à votre domicile. Elles vous remettront un document et conviendront d'un rendez-vous pour récupérer votre réponse.



## Arrêt sur images... la commune



*La brocante*



*La fête des écoles*

« Place au Cirque ! » : voici le thème retenu cette année par les enseignantes et leurs élèves pour le spectacle présenté aux parents lors de la journée du 27 juin à l'occasion de la fête des écoles du regroupement pédagogique des 4 vents.

Les enfants des écoles de Sacy, Ecueil et Les Mesneux ont réalisé, pour le plaisir de tous, un spectacle où animaux, clowns, jongleurs, gymnastes et danseurs ont ravi le public très nombreux à cette occasion.

Jeux et barbecue ont permis à tous de poursuivre agréablement cette journée ensoleillée. Encore bravo à tous les enfants !

Céline CLÉMENT



*Au monument, le 14 juillet*



*Le pique-nique républicain*

## Arrêt sur images... la commune



*La marche de Jacky, au poste de ravitaillement du circuit des 13 km*

Chaque année, pour l'organisation de la randonnée, quelques habitants soutiennent le Comité des fêtes : mise en place du balisage, accueil aux contrôles, débalisage (pris en charge par les jeunes du village).

Qu'ils en soient tous remerciés !

Lydie DENIZART



*La soirée théâtre, organisée par la Comité des fêtes*



En préparation du trail hivernal, qui aura lieu le 19 décembre prochain, une reconnaissance du parcours a été réalisée en semi nocturne samedi 3 octobre par une trentaine de coureurs.

Vendredi 9 octobre a eu lieu l'Assemblée Générale de l'ASC. Cette saison 2015-2016, 277 adhérents sont répartis dans les différentes sections... un record !



## Arrêt sur images... la commune



Le loto du Comité des fêtes



Le concert Celtic Blues



Un nouveau columbarium de six cases a été installé au cimetière, route de Jouy-lès-Reims.  
Le jardin du souvenir, espace dédié à la dispersion des cendres des défunts est en cours d'aménagement devant la stèle du souvenir.



Début octobre, les gouttières de l'église ont été nettoyées et réparées. La toiture a été entièrement vérifiée, écartant ainsi tout problème de fuite.



Avec la participation des employés communaux, la salle de musculation a fait peau neuve. Les adhérents avaient tout déménagé avant la remise en peinture. Une salle flambant neuve, qui donne envie de venir utiliser les différentes machines.

Yann, son responsable rappelle les horaires d'ouverture : lundi, mercredi, vendredi, de 18 h 15 à 20 h 00.

## Vendange 2015



Celle-ci s'est déroulée du 8 au 17 septembre, comme toujours dans une ambiance agréable grâce à la bonne humeur de chacun.

Question quantité, on visait un rendement de 10 500 kg/ha ; question qualité, on ne devrait pas être déçu ! Certains parlent même d'une vendange exceptionnelle...

Bien sûr, comme d'habitude les avis sont partagés. Toujours est-il que les conditions météo ont été très favorables : printemps et été très secs, voire périodes de canicule, suivies d'un important épisode pluvieux en août : tout cela devrait donner un excellent millésime 2015 !

## **Les conseils municipaux**

*Vous pouvez consulter l'intégralité des comptes rendus en Mairie*

### **Résumé du compte-rendu du conseil municipal du 8 juin 2015**

► Délibérations 2015 :

- n° 16 : Recrutement d'un agent saisonnier.
- n° 17 : Subvention collège de Gueux
- n° 18 : Instruction des autorisations d'urbanisme.

► Révision du SCoT :

Le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Reims est actuellement en révision ; son approbation est prévue en novembre 2016.

Le SCoT est un projet de territoire sur 126 communes ; chaque P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) doit être compatible avec ses objectifs, notamment l'identification des zones.

La loi ALUR oblige à modérer la consommation d'espace agricole et naturel ; chaque commune devra réduire ses zones constructibles ou avoir un argumentaire fort pour les justifier.

Les prévisions de consommation foncière définies dans le SCoT seront ventilées territorialement et les objectifs de densité et de mixité seront définis selon la proposition d'armature urbaine. Pour la C.C.C.V., l'armature urbaine comprend deux bourgs structurants : Muizon et Gueux, 3 bourgs d'appui : Les Mesneux, Ormes et Pargny-lès-Reims, les autres communes étant classées communes « urbaines » ou rurales.

Notre commune travaille actuellement sur la révision de son PLU qui doit être « grenellisé » avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et doit tenir compte de toutes les directives du SCoT.

► Fête patronale :

Le Conseil municipal a échangé sur l'organisation de la fête patronale des 16, 17 et 18 mai derniers. La commission « Vie locale », en accord avec le Président du Comité des Fêtes avait réalisé un plan pour la disposition des manèges et des attractions, qui avait été envoyé à chaque forain. Cependant les forains se sont installés comme ils le souhaitaient sans tenir compte des remarques des élus présents. Ainsi, la répartition équilibrée entre les deux lieux de la manifestation n'existait plus, provoquant une sécurité limite pour certaines attractions.

Les forains nous ont fait savoir que pour la fête 2016, le 3<sup>ème</sup> week-end de mai correspondait à la Pentecôte et qu'ils souhaiteraient que la commune change la date de la fête car ils étaient sur une fête plus intéressante que la nôtre !!!

Le Conseil municipal a décidé d'organiser une réunion avec le bureau du Comité des Fêtes afin de prévoir au mieux les dispositions à prendre pour la fête 2016.

► Questions diverses :

- Les convocations au Conseil municipal seront adressées dorénavant par courriel.
- Notre commune sera concernée en janvier 2016 par le recensement de la population. Mme Deverchin, secrétaire de mairie, sera de nouveau le coordonnateur entre la commune, l'Insee et les agents recenseurs. La Mairie lancera prochainement un appel à candidature pour deux agents recenseurs.
- A la demande de la section football de l'ASC, l'entreprise DRTP nous a fait parvenir un devis d'un montant de 18 666 € pour l'éclairage de la moitié du terrain de football. Aucune suite n'est envisagée pour le moment. Le tournoi de football est programmé pour le 26 juillet.
- L'Agence Régionale de Santé a demandé des analyses complémentaires du terrain du futur groupe scolaire d'Ecueil, notamment des sondages supplémentaires et la recherche éventuelle de radon.

### **Résumé du compte-rendu du conseil municipal du 14 septembre 2015**

► Délibérations 2015 :

- n° 19 : Délibération complémentaire à la n°34/2014, révision du PLU.
- n° 20 : Emprunt à court terme.
- n° 21 : Dénomination et numérotation voie nouvelle.

► Réforme des intercommunalités :

Loi NOTRe (Nouvelle Organisation du Territoire de la République) : seuil de population, rapprochements possibles avec des collectivités voisines, transfert de compétences.

► Point sur la rentrée scolaire :

Effectifs des classes du Syndicat scolaire (178 au total).

## **Les conseils municipaux**

*Vous pouvez consulter l'intégralité des comptes rendus en Mairie*

### **Résumé du compte-rendu du conseil municipal du 14 septembre 2015, suite**

► Personnel communal :

- Mme Murielle Fenat est remplacée pendant son arrêt par Mme Sophie Bailly, à la place de l'intervention de Reims Nettoyage.
- Le contrat de M. Alan Grout sera prolongé jusqu'à la fin de l'année ; sa situation sera revue ensuite en fonction des nécessités de service et de l'état de santé de M. Gilles Millot.

► Questions diverses :

- Recrutement de deux agents recenseurs.
- Démission de M. Bertrand Jacquinet en tant que Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers du village.
- Projet de règlement fixant les modalités de location de matériel communal (tables, chaises, bancs).
- La nouvelle estrade de la salle des fêtes restera montée en permanence (utilisation par les associations).
- Demande de réunion par les habitants du Noyer des Enfants (problème des arbres, sécurité au carrefour).

### **Résumé du compte-rendu du conseil municipal du 1<sup>er</sup> octobre 2015**

► Délibérations 2015 :

- n° 22 : Projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

► Présentation du projet d'intégration de la commune de Les Mesneux à la communauté d'agglomération de Reims Métropole :

Large débat sur tous les aspects de cette intégration éventuelle.

### **Résumé du compte-rendu du conseil municipal du 12 octobre 2015**

► Délibérations 2015 :

- n° 23 : Emprunt à moyen terme auprès de la CRCA (annule et remplace la délibération n°20) ;
- n° 24 : Location de matériel communal ;
- n° 25 : Rapport annuel 2014 sur l'assainissement.

► Schéma de l'intercommunalité :

Le projet du préfet envisage la fusion de Champagne-Vesle avec les communautés de communes de Fismes et d'Ardre-et-Châtillonnais.

Les collectivités concernées ont jusqu'au 11 décembre pour émettre un avis. Notre commune attend de la CCCV des informations sur les compétences et la fiscalité avant de délibérer (lors du CM du 9 novembre).

► Questions diverses :

- Déplacement au Salon des maires le 18 novembre : inscription de M. Binet.
- Recrutement des deux agents recenseurs : Mme Gouvernal et Mme Jeanson.
- Changement prochain des horaires des déchetteries.

## La C.L.E.F., les massifs du village



Le pressoir à l'entrée du village



Une vue du cimetière



Les bénévoles de la C.L.E.F. peuvent être fiers de leur travail.

## Le « dispositif de participation citoyenne »

Ce dispositif a été signé par Anny DESSOY le 23 septembre 2014 en partenariat avec l'État et la Gendarmerie nationale...

Fondé sur la solidarité, le concept vise à développer un comportement de nature à **mettre en échec la délinquance**. Il s'agit d'être attentif à des faits inhabituels.

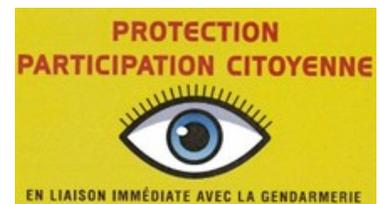
Des personnes volontaires, les « voisins vigilants », seront amenées à signaler les comportements suspects, les faits anormaux, observés dans leur quartier ou dans le village.

Ces voisins vigilants sont reconnus par la gendarmerie lorsqu'ils téléphonent, permettant ainsi de déclencher rapidement une patrouille si besoin est. Toute personne témoin d'un fait anormal peut prévenir son voisin référent ou composer le 17.

Depuis la mise en place de ce dispositif, **la gendarmerie a constaté une baisse de la délinquance d'appropriation**.

Les voisins vigilants ne sauraient en aucun cas se prévaloir de prérogatives administratives ou judiciaires. Ils n'ont pas à se mettre en danger. Parce qu'il renforce le contact et les échanges, ce concept participe autant de la sécurité que du lien social.

**La liste des voisins vigilants est consultable en mairie.**



## Elaboration du futur Plan Local d'Urbanisme

Depuis le 14 janvier 2015, notre commune procède à la révision de son PLU. Pour rappel, le PLU a succédé au POS. La dernière révision du PLU datait de janvier 2009.

Le PLU constitue le document fondamental de la planification locale, il définit de façon précise le droit des sols applicable à chaque terrain.

Il fixe les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols, délimite les zones urbaines ou à urbaniser et les zones naturelles ou agricoles et forestières à protéger et définit, en fonction des circonstances locales, les règles concernant l'implantation des constructions.

### Abréviations

ALUR : Accès au Logement et à l'Urbanisme Rénové  
COS : Coefficient d'Occupation des Sols  
ENE : Engagement National pour l'Environnement  
LAAF : Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt  
OAP : Orientations d'Aménagement et de Programmation  
PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable  
PLU : Plan Local d'Urbanisme  
POS : Plan d'Occupation des Sols  
PPA : Personnes Publiques Associées  
SRU : Solidarité et Renouvellement Urbains

### Le PLU est composé

- ▶ d'un PADD, projet politique de l'aménagement d'une commune sur les 10 à 15 ans à venir : clé de voute des PLU,
- ▶ d'un document graphique (carte de zonage) identifiant les secteurs constructibles (AU), les zones agricoles (A), les zones naturelles (N)...
- ▶ de règlements portant sur chacune de ces zones,
- ▶ d'OAP sur les zones AU définies par la carte de zonage.

### La réglementation

Des textes récents sont opposables à tout nouveau document de planification,

- ▶ Loi portant ENE (janvier 2011) traduction du Grenelle 2 de l'environnement,
- ▶ Loi ALUR : à noter dans cette loi la suppression de la taille minimale pour qu'un terrain soit constructible. Le COS est également supprimé (détermination de la surface constructible sur un terrain),
- ▶ Loi LAAF : encadre très durement les possibilités d'aménagement du bâti existant en zone agricole.

### Phase 1 : Elaboration de la note

- ⇒ Lancement de la procédure de révision simplifiée par délibération du conseil municipal
- ⇒ Réunions de travail organisées avec la Commission, le bureau d'études et les PPA (de manière à recueillir leurs premières impressions)
- ⇒ Elaboration du PADD et traduction au zonage et au règlement
- ⇒ Débat au sein du conseil municipal sur le PADD, 2 mois avant l'arrêt du PLU
- ⇒ Arrêt du projet de PLU par délibération du conseil municipal

### Phase 2 : Concertation (3 mois)

- ⇒ Consultation des PPA
- ⇒ Rédaction d'un avis de synthèse pour les organismes de l'Etat
- ⇒ Constitution du dossier d'enquête et désignation d'un commissaire enquêteur

### Phase 3 : Mise en enquête publique (2 mois)

- ⇒ Durant l'enquête publique le dossier est consultable en mairie
- ⇒ Réunions publiques
- ⇒ Rapport du commissaire enquêteur
- ⇒ Bilan de la concertation et approbation de la révision par le conseil municipal

- ⇒ Contrôle de légalité 2 mois

## Procédure de révision

Suite à la réforme SRU, une concertation avec les habitants est obligatoire mais selon des modalités définies librement par la commune :

- lors de la phase 1, mise à disposition des principales étapes du projet et d'un registre pour communiquer les remarques,
- lors de la phase 3, réunions publiques

## Objectifs retenus par la commune

Notre commune souhaite promouvoir, dans son PLU, un développement équilibré du territoire par la mise en place d'une politique cohérente d'urbanisation et de gestion raisonnée en termes,

- d'accueil de la population,
- de développement d'activités économiques,
- d'insertion dans le contexte paysager et dans la morphologie urbaine des nouvelles zones d'urbanisation,
- de protection des milieux agricoles.

Les zones d'extension à vocation économique et d'habitat sont dimensionnées pour répondre aux projections démographiques et économiques de la commune. Elles représentent une surface totale de 17,5 hectares, contre 25 ha au PLU révisé en 2009, ce qui permet de réduire la consommation d'espaces agricoles imposée par la loi ALUR.

BG

Plan de zonage au 2000<sup>ème</sup> de Les Mesneux



## La loi NOTRe et les intercommunalités

### La réforme des intercommunalités

La loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) propose une nouvelle orientation de la carte intercommunale et prévoit que le seuil minimum de population des communautés de communes ne doit pas être inférieur à 15000 habitants. Notre intercommunalité (la CCCV) compte 12978 habitants et se trouve donc soumise à l'obligation de fusionner avec les collectivités voisines.

Différents contacts ont été pris, par le président de la CCCV, avec les communautés de communes voisines et des rencontres ont eu lieu avec les différents bureaux communautaires. A ce jour, nous n'avons obtenu aucune information et devons patienter jusqu'au 4 novembre, jour de la réunion du prochain conseil communautaire, si toutefois ce sujet est mis à l'ordre du jour.

Un projet de schéma départemental de coopération intercommunale a été élaboré par Monsieur le Préfet et a été présenté à la CDCI\* (commission départementale de coopération intercommunale) le lundi 12 octobre 2015 avec une parution dans le quotidien l'Union du mardi 13 octobre. Ce projet prévoit la fusion de la CCCV avec la communauté de communes de Fismes et celle de l'Arde et Châtillonnais, soit 31594 habitants.

Les maires des communes les plus importantes de la CCCV, (Gueux, Les Mesneux et Muizon), ont engagé une concertation depuis plus d'un mois avec Reims Métropole, compte tenu que leur bassin de vie se situe plutôt vers Reims que vers Fismes. Nous avons invité M. le maire de Champigny, dont la commune a intégré Reims Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et qui est vice-président en charge de l'administration générale de cette collectivité et avons réalisé une étude comparative des compétences et des finances entre notre commune et Reims Métropole. Cette étude fait apparaître les points suivants :

- La fiscalité des ménages ne changerait pas,
- Le prix de l'eau potable diminuerait,
- La commune, par le biais de compensations, disposerait de dotations supplémentaires,
- Les habitants disposeraient du transport à la demande,
- La commune bénéficierait de la compétence éclairage public (investissement et fonctionnement),
- Des structures techniques et administratives spécialisées seraient mises à la disposition de la commune,
- La commune bénéficierait d'un service d'étude d'urbanisme.

Cette étude a été présentée au conseil municipal qui a décidé par délibération à 11 voix pour et 2 abstentions de faire part à M. le Préfet de notre volonté de rejoindre Reims Métropole et souhaite également l'intégration globale de la CCCV.

Le calendrier de cette réforme est très serré car les communes et les communautés de communes ont jusqu'au 11 décembre pour déposer des amendements pour avis à la CDCI qui dispose d'un pouvoir d'amender le projet, à la majorité des deux tiers de ses membres.

Ensuite, un schéma départemental de coopération intercommunale devra être arrêté pour le 31 mars 2016, M. le préfet devra avoir élaboré le projet de périmètre pour le 15 juin 2016 et enfin le schéma devra être publié pour une prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Ce projet de schéma a comme objectif d'adapter la carte intercommunale de la Marne afin que notre département et nos collectivités puissent s'inscrire pleinement et prendre leur place dans cette nouvelle grande région (Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne) dont la création sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Nous attendons, maintenant, de la part de la CCCV une étude analogue avec d'autres rapprochements possibles afin de prendre une position qui engagera notre commune pour les prochaines années, car cette évolution n'est qu'une étape dans la procédure de rationalisation de la carte intercommunale.

\*la CDCI est une commission créée, dans chaque département, pour établir et tenir à jour un état de la coopération intercommunale. Elle est composée de 48 membres, dans la Marne, représentant les différentes collectivités territoriales.

## DO-IN et SHIATSU

Le DO-IN et le SHIATSU, pratiqués régulièrement, procurent la détente, réduisent le stress et stimulent nos capacités d'auto-guérison en rééquilibrant nos énergies.

Le do-in et le shiatsu consistent en un enchaînement de gestes simples tels que pétrissage, pressions, frictions le long des méridiens d'acupuncture.

Les séances en petit groupe favorisent la détente et le bien-être. Il reste encore quelques places pour ceux qui veulent découvrir ces pratiques inspirées de la médecine chinoise.

Séance le vendredi matin de 9h à 10h30 à la Croisette.

Renseignement : Mme Baudou 03 26 36 20 95 - 06 67 71 65 01

Aline BAUDOU

## Les mots croisés de Guy...

Horizontalement :

- I- Dans le vent de l'Histoire (3 mots).
- II- Aménagement de la cité. Suce le sang par derrière.
- III- Chauds et secs. Elevée.
- IV- Le madrilène. Coupe.
- V- De cheval.
- VI- Echelonner. Particule... par-dessus tête. S'amuse.
- VII- Ecran. Boisson.

Verticalement :

- 1- Résiste à la pression.
- 2- Deuxième chance. Règle.
- 3- Roi. Entre deux os.
- 4- Système de communication.
- 5- Archives. Bas de gamme.

- 6- Dialecte.
- 7- Souvent 19. Plutôt 12 ou 13.
- 8- Comblées.
- 9- Pièce rapportée.
- 10- Poème.

- 11- Onde rapide.
- 12- Grimace.
- 13- Apparue en 17.

**Solution dans le prochain bulletin**

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
I													
II													
III													
IV													
V													
VI													
VII													

## Info multimédia

### Applications Android / Windows / Apple :



Mieux que le Sudoku : **Le Kakuro**

également connu sous le nom « sommes croisées », c'est comme un jeu de mots croisés avec des nombres. Si vous aimez le Sudoku, vous allez adorer ça !

- **Pour Android** : chercher « Real Kakuro » dans le Google Play Store
- **Pour Apple** : chercher « Real Kakuro » dans le Apple Store
- **Pour Windows 8** : chercher « Real Kakuro » dans le Windows Store



## Revue de presse

### La Mairie

Place de la Mairie

TÉLÉPHONE :  
03 26 36 55 98

TÉLÉCOPIE :  
03 26 50 20 90

Réception du public :  
Lundi - jeudi : 14 - 18h30  
Mardi - mercredi : 14 - 17h30

### Agence Postale :

Place de la Mairie

03 26 82 89 53

La semaine : 17 h à 19 h 30

Samedi : 9 h 30 à 12 h

Des informations  
ponctuelles se  
trouvent sur le site  
de la commune.

Adresse du site :

<http://mairie-lesmesneux.fr>

Adresses utiles :

[asclesmesneux.free.fr](http://asclesmesneux.free.fr)

[www.sycomore51.fr](http://www.sycomore51.fr)

[www.cc-champagne-vesle.fr](http://www.cc-champagne-vesle.fr)

Les Mesneux, des pongistes champions, l'Union, 11 juin 2015

Les Mesneux, beau succès pour la brocante, l'Union, 12 juin 2015

Les Mesneux, place au cirque, l'Union, 2 juillet 2015

Les Mesneux, discours du maire, l'Union, 23 juillet 2015

Les Mesneux, rando sur les pas de Jacky, l'Union, 1<sup>er</sup> septembre 2015

Les Mesneux, effectif en légère hausse à l'école élémentaire,  
l'Union, 4 septembre 2015

Les Mesneux, randonnée, l'Union, 11 septembre 2015

Les Mesneux, six policiers récompensés, l'Union, 13 octobre 2015

Les Mesneux, une collecte pour les réfugiés, l'Union, 19 octobre 2015

Les Mesneux, Anne-Gaëlle CUIF, en concert avec sa harpe,  
l'Union, 19 octobre 2015

## Le saviez-vous ?

- Le **world wide web** (www), littéralement la « toile (d'araignée) mondiale », communément appelé le **Web**, a été inventé le 6 août 1991 par l'anglais **Tim Berners Lee**.

À la fin de l'année 1993, internet comptait **623** sites web.

Aujourd'hui, on en compte plus de **255 millions**, soit environ 400 000 fois plus !

- Les enfants modernes sont devenus incapables de faire des activités physiques simples, puisque presque immédiatement après leur naissance, ils sont directement attachés à des dispositifs technologiques.

Selon les statistiques, **69%** des enfants savent comment utiliser une souris d'ordinateur avant d'apprendre comment lacer leurs chaussures et **58%** savent comment jouer à un jeu vidéo avant d'apprendre à faire du vélo.

## Evénements

Dimanche 15 novembre : le Comité des fêtes organise le repas des aînés du village

Animations de Noël : 12, 13, 18, 19 et 20 décembre 2015

Samedi 12 décembre :

17h : **Inauguration de l'espace de Noël** et ouverture des chalets

18h : **Concert de Gospel** par le Chœur Horizon dans l'église

Dimanche 13 décembre :

15h30 : le Comité des fêtes organise le **Noël des enfants** du village

Vendredi 18 décembre :

16h30 : **Marché de Noël des enfants** de l'école dans la salle des fêtes

18h : **Concert de jazz** sur la place de la mairie par le Jumbo-Jazz-Band

Samedi 19 décembre : TRAIL HIVERNAL DES NOCT'EN BULLES

Dimanche 20 décembre : **clôture des animations** de Noël

## État civil

Naissances

ROBERT Ethan le 11 juillet 2015

SOUIADI MICOULEAU Iness le 2 septembre 2015

Décès

Daniel FRESNOIS, le 12 juin 2015

Claude GOUVERNAIRE, le 2 juillet 2015

Marguerite LEVASSEUR née DUVINAGE, le 12 juillet 2015

Pierre CHARPENTIER le 22 septembre 2015